



Centre National de la Propriété Forestière
Auvergne-Rhône-Alpes

Mairie de La Terrasse
102 place de la mairie
38 660 LA TERRASSE

N/Réf : 2023/VJ/AMB
Affaire suivie par Véronique JABOUILLE
06/16/70/28/49 ou veronique.jabouille@cnpf.fr
Objet : Avis sur PLU

Lempdes, 23 novembre 2023

Madame la Maire,

La forêt privée est fortement représentée sur votre commune. Nous tenons à rappeler que la forêt a un rôle de production de bois, ressource naturelle et renouvelable. La multifonctionnalité de la forêt ne se résume pas uniquement à ses fonctions environnementales (qualité de l'eau, stockage du carbone, protection des sols, biodiversité) et sociales (paysage, accueil du public, développement touristique, etc.) mais encore pour sa fonction économique. De ce fait les forêts privées et publiques ont un rôle économique qu'il ne faut pas négliger. La gestion et l'exploitation raisonnée des forêts permettent d'assurer et de maintenir des emplois locaux, au même titre que l'agriculture.

Il nous paraît important que l'ensemble de la filière Forêt bois puisse atteindre les objectifs fixés dans le Programme National de la Forêt et du Bois, décliné au niveau Régional et des engagements de la France au niveau international sur les énergies renouvelables dont le bois.

Nous n'avons pas connaissance de la méthodologie, caractérisation...utilisées pour la réalisation des inventaires en vue du classement en zone humide : Aussi nous demandons que ce zonage soit indicatif et informatif. Nous vous rappelons que la vallée du Grésivaudan est de très longue date, un secteur de production de peuplier. Les surfaces en peuplier régressent à l'échelle du département et au niveau national, alors que nous avons besoin de cette essence dans la transition énergétique et le changement climatique. Nous ne pouvons pas accepter la rédaction suivante : *la plantation de boisement susceptible de remettre en cause les particularités écologiques de la zone*. Cette formulation n'est pas assez précise et soumise à interprétation. Nous demandons à ce que les plantations puissent être autorisées et notamment les plantations de peupliers, en conformité avec les autres réglementations.

Nous vous rappelons que le code forestier permet la protection des boisements et qu'il n'est pas nécessaire de classer au titre des paysages vos espaces boisés pour les préserver du défrichement. La gestion des forêts sous forme de taillis pour la production de bois de feu passe par une coupe de récolte. Cette coupe entre dans la gestion forestière normale et est acceptée dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS validé par le ministère de l'agriculture). Il faudrait formuler de la façon suivante : Les coupes de bois sont autorisées conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur et le SRGS pour la forêt privée.

Centre National de la Propriété Forestière | Auvergne-Rhône-Alpes

Maison de la Forêt et du Bois,

Comptabilité - Facturation - Service convention

10 allée des Eaux et Forêt

Parc de Crécy, 18 avenue du Général de Gaulle

63370 Lempdes

69771 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

+33 (0)4 73 98 71 20

Tél. +33 (0)4 72 53 60 90

auvergnerrhonealpes@cnpf.fr - auvergnerrhonealpes.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 18009235500239 - APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923



Votre commune fait partie de la Communauté de Commune de Le Grésivaudan qui a un programme TEPOS. Vos préconisations ne sont pas cohérentes avec le développement du bois dans la construction ou le chauffage.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter les modifications des points évoqués ci-dessus. L'avis du CNPF est **défavorable** en l'état.

Restant à votre disposition pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Anne-Marie Barreau
Présidente du CNPF Auvergne Rhône
Alpes et National

C.R.P.F. AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - MARMILHAT
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 98 71 20
Mail : auvergnerrhonealpes@crpf.fr

